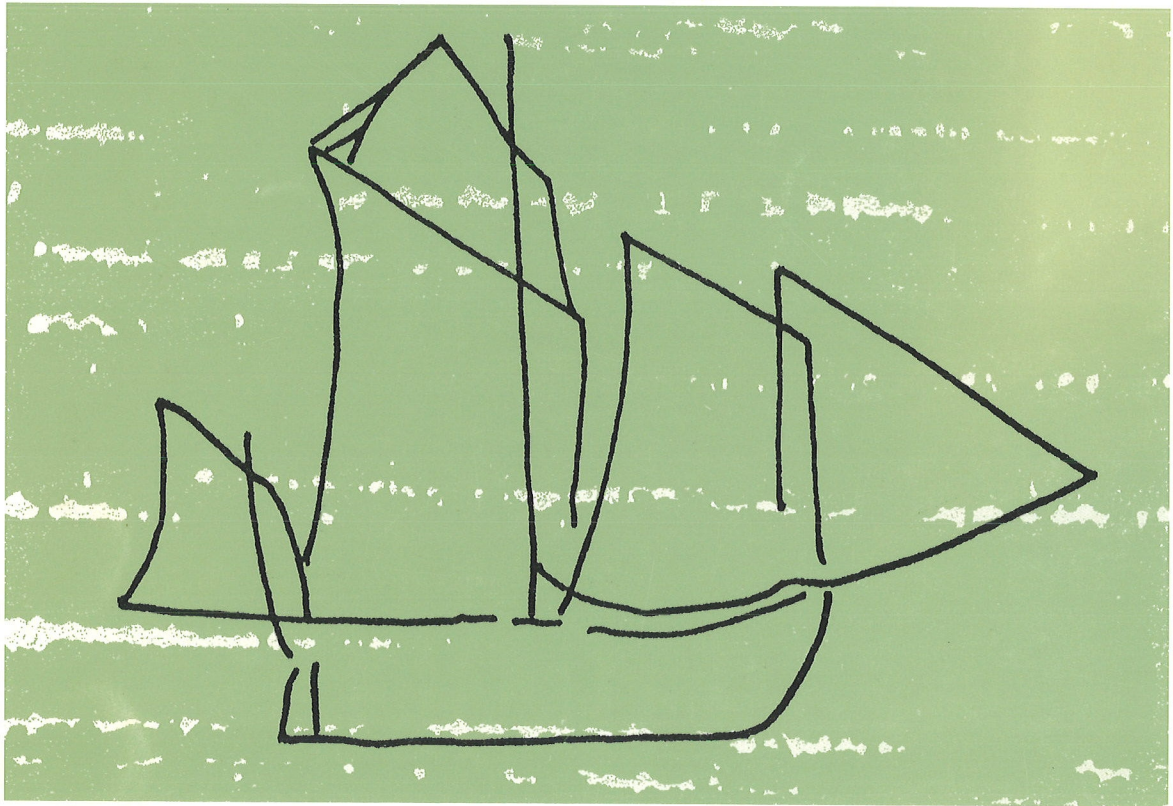


BERNIÈRES

OPTIQUE NOUVELLE



Sommaire

- 2 - Aménagements du centre de Bernières
- 3 - Station d'épuration ...suite
- 4 - Randonnées pédestres
- 5.. - Grand frais sur Bernières
- 9 - La Mandorle
- 10 - Matelots et charpentiers de marine
- 13 - L'oeuvre des Berthélémy
- 15 - 6 juin 1944 ...
- 18 - Aménagement des dunes au XIXe siècle...
- 24 - Adhésion et publications de B.O.N.

BERNIERES OPTIQUE NOUVELLE

Association régie par la loi de 1901.

Siège social :

195, avenue Fernand Tréhet
14990 - Bernières-sur-Mer

Composition du Bureau:

●Président:

Jean-Paul MAYER

●Vices-présidents:

Jean CUISENIER

Francis DOGNIN

●Secrétaire:

Maryvonne MOTTIN

●Secrétaire adjoint :

Jean-André FRANCOIS

●Trésorier:

Stéphane MANDELKERN

●Rédacteur en chef :

J.P. Mayer

●Rédacteurs :

S. Mandelkern -D. Maudelonde et A.

Flohic - Bernières Météo - A. Lebertre -

François Dognin -S. Pinel et R. Corvellec

- J. Cuisenier -- J.P. Mayer

Imprimeur : Vicq à Flers

Editorial

Une récente édition de *Thalassa* sur France 3 vient d'être consacrée aux cabines de bain de la Côte de Nacre et plus spécialement à celles de Bernières.

Ce reportage, remarquable par la qualité de la photographie, des cadrages et de la lumière, a eu le double mérite, outre de mettre Bernières à l'honneur, de révéler au grand public l'intérêt que représentent nos cabines et de faire prendre conscience à beaucoup d'entre nous de ce qu'elles font véritablement partie de notre patrimoine local. Patrimoine à protéger car unique et irremplaçable.

Depuis plus d'un siècle, ces cabines forment un ensemble cohérent qui témoigne de la continuité de l'activité estivale, touristique et balnéaire de Bernières.

C'est précisément cette activité qu'il convient aujourd'hui de développer et de mettre en valeur.

Trop longtemps négligée dans son entretien et ses aménagements, la plage et sa digue pourraient pourtant redevenir l'important pôle d'attraction qu'elles formaient il y a encore seulement une trentaine d'années.

Souhaitons pour cela que ce reportage, en faisant de nos cabines le symbole de ce développement, y contribue activement. ■

Jean-Paul MAYER

AMENAGEMENTS DU CENTRE DE BERNIERES

Inspiré par un soucis bien légitime d'entretien, de conservation ou de mise en valeur de notre environnement, différents intervenants, municipaux ou départementaux, ont réalisé au fil des ans un certain nombre de travaux d'aménagement dans Bernières. Ainsi furent conduits la réfection de la rue du Régiment de la Chaudière (ancienne rue de la Mer), l'aménagement de la place de l'Eglise, différents travaux d'assainissement, bien que peu visibles néanmoins extrêmement utiles, ou l'effacement de certains réseaux aériens d'EDF par exemple.

Parfois critiqués, ces travaux ont eu néanmoins le mérite d'être réalisés.

Avec parfois, plus ou moins de bonheur cependant. Tel le busage réalisé sur le Platon il y a quelques années, busage réalisé à contre pente et ne permettant pas l'écoulement des eaux. Tel l'aménagement plus récent du rond-point du Sergent-Gagnon qui ne facilitait par - dans un premier temps - la circulation.

Et dans ces deux exemples, la critique s'est avérée constructive car les solutions adéquates ont été apportées.

Il en va de même aujourd'hui avec la première tranche de réfection de la chaussée entre le rond-point Sergent-Gagnon et l'église. Un long ruban de

bitume noir a été déroulé tant sur la chaussée que sur les trottoirs, donnant une sinistre impression d'autoroute traversant le bourg, impression renforcée par l'abondance intempestive de marquages au sol. De plus, aucun abaissement de trottoir n'a été réalisé afin de permettre la traversée de voitures d'enfants ou de fauteuil pour handicapés par exemple.

B.O.N. a très largement fait part de ces critiques - ce qui n'a pas été sans provoquer quelques réaction d'humeur de la part de certains !-, et cela semble avoir fait bouger les choses. D'une part les responsables de la DDE ont apporté quelques apaisements. D'autre part, il est possible de penser que ces critiques seront prises en considération lors de la seconde tranche de travaux devant être conduite entre l'église et le carrefour Général Leclerc, un architecte ayant été désigné par la commune - antérieurement il est vrai à ces critiques - pour étudier tous les futurs aménagements du centre bourg.

Soyez certains, chers adhérents ou sympathisants que par ses interventions multiples, B.O.N.s'efforcera toujours de faire prendre conscience de l'intérêt qu'il y a pour nous et les générations à venir de préserver et d'améliorer notre environnement. ■

Jean-Paul MAYER

STATION D'EPURATION ...SUITE

Lettre ouverte " d'une certaine association " à P. Letellier, Président du Syndicat Mixte d'Assainissement de la Côte de Nacre, en réponse à l'article paru dans le n°35 (janvier 1998) du bulletin Saint-Aubin - Côte de Nacre.

Monsieur le Président,

Dans le bulletin d'information de Saint-Aubin (n° 35 de janvier 1998), vous vous insurgez " contre les déclarations d'une certaine association qui voudrait faire croire le contraire [les éléments archéologiques trouvés sur le site de la station d'épuration ne méritant pas d'être conservés sur place. NDLR].

Puisque nous nous reconnaissons dans cette " certaine association ", permettez-nous de vous répondre personnellement car il a toujours été dans nos habitudes d'être directs, clairs et précis.

Nous avons écrit dans notre précédent bulletin que ce site " recélait des richesses archéologiques d'une importance majeure " mais nous n'avons jamais prétendu qu'il fallait les conserver ou non sur place, les archéologues seuls étant à même de prendre une telle décision.

Par contre, Monsieur le Président, nous contestons formellement ce que vous écrivez dans ce même article : *"Après la déclaration d'utilité publique de ce projet, une photographie aérienne réalisée en juillet 1995, suivie d'une reconnaissance sur le terrain, a révélé l'existence sur l'emplacement retenu pour la construction de l'usine de traitement, situé sur le territoire de Courseulles, d'un site archéologique datant du Ve ou VI e siècle avant notre ère."*

Nous maintenons exactement les termes de notre article paru dans le bulletin n°12 de B.O.N.,(exemplaire ci-joint) à savoir : *" Ce site archéologique n'a pas été découvert durant l'été 1995, mais plus d'un an auparavant, le 22 mars 1994, tel qu'il ressort de la carte archéologique dressée par les services de la DRAC. Un an avant même la déclaration d'utilité publique du préfet du 31 mars 1995. Et qui a négligé de consulter cette carte comme il en avait pourtant l'obligation avant de prendre cet arrêté. "*

Et il ne s'agit pas en l'espèce d'une simple question de détail : ce site archéologique n'a pas été révélé, comme vous tentez de le faire croire, grâce au projet de la station d'épuration. Il était connu avant. Et nous considérons que l'administration préfectorale a commis là une faute grave en ne consultant par les services de la DRAC qui auraient pu confirmer l'existence d'un important site archéologique à l'emplacement retenu pour la construction de cette station.

Et c'est précisément cette faute que nous demandons à la Cour Administrative d'Appel de Nantes de sanctionner.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre parfaite considération.

Jean-Paul MAYER
Président B.O.N.

LE PROJET D'EXTENSION ET DE BALISAGE DES CIRCUITS DE RANDONNEE DE LA CÔTE DE NACRE

Dans le n° 11 (Juin 1997) de notre bulletin, nous attirions votre attention sur le fascicule des randonnées "TOUR DE BESSIN", juste paru, où étaient décrits 17 circuits, essentiellement à l'ouest de la Seulles. Où en sommes-nous aujourd'hui?

Nous évoquions alors notre souhait de développer, à l'est de la Seulles, un maillage complet de circuits, en partant de ceux que nous avons développés autour de Bernières, couvrant l'ensemble de la Côte de Nacre.

Ce projet est maintenant lancé, en accord avec les instances de Randonnée 14. La plupart des maires de la Côte de Nacre concernés ont été contactés à ce jour et ont manifesté leur grand intérêt, pour ce projet. D'ores et déjà, quatre circuits supplémentaires ont été proposés; d'autres sont attendus. Ils feront tous l'objet d'une revue pour confirmer leur intérêt, sur le plan de la marche et de la découverte du patrimoine régional. Ensuite, en nous appuyant sur ces circuits primaires et sur le GR 223 dans sa section allant d'Amblie à

Bénouville, nous prévoyons de réaliser un grand circuit en boucle couvrant la Côte de Nacre, au nord du GR 233.

Les circuits étant fixés et soigneusement décrits, avec des annexes mettant en valeur brièvement les richesses de notre patrimoine local, il conviendra de les baliser. Rude tâche!... Pour ce faire, nous ferons des propositions précises à toutes les communes concernées, en vue d'obtenir leur accord et leur aide matérielle; des soutiens financiers seront également recherchés.

Ce projet est ambitieux...Sans doute! Raison de plus pour le poursuivre sans tarder, maintenant que les beaux jours sont là...Toutes les bonnes volontés sont invitées à se joindre à nous. ■

FrancisDOGNIN

LA RANDONNEE EN CHIFFRES

- . 31 millions de Français pratiquent la randonnée (triplement depuis 10 ans).
- . Répartition: - 15 M de promeneurs du dimanche (47%),
 - 12 M de marcheurs réguliers (39%),
 - 4 M de marcheurs intensifs et d'amateurs de longues randonnées (14%).
- . Âges: - 30 à 35 ans (20%),
 - 40 à 50 ans (45%),
 - autres (35%).
- . Longueurs des circuits de randonnée: - GR (rouge et blanc) Grande randonnée 60 000km
 - GRP (jaune et rouge) GR de pays 70 000km
 - PR (jaune) Promenade 50 000km
 Total: 180 000km

Sources: Fédération Française de Randonnée Pédestre.

GRAND FRAIS SUR BERNIERES : L'EVENEMENT DU 12 OCTOBRE 1997

Comme on le sait, l'association Bernières Météo est férue de vent de tempête, de mer démontée, de pluie diluvienne, de température sibérienne, de catastrophe naturelle de toute sorte, non pas à cause d'un attrait romantique pour les forces de la nature, non pas par goût du spectacle, mais plutôt par l'impatience de voir toujours de nouveaux records balayer ceux du passé. Pour Bernières-Météo, il faut que ça déménage !

Heureusement, rares sont les années où l'on n'assiste pas à Bernières à une bonne tempête. Les dernières années qui ont vu les vents de nord-est prédominer ont apporté des tempêtes où la mer était partie prenante, à notre grand bonheur.

Pourtant, nous sommes conscients des dégâts que peuvent occasionner ces événements exceptionnels, et des préjudices pour les Bernièrais. Ainsi l'année dernière, une habitante de Bernières nous a-t-elle contacté : son toit venait d'être emporté par le vent, et les compagnies d'assurance ne prenant en charge ces dommages qu'à partir d'une vitesse du vent de 100 km/h, cette dame voulait savoir combien nous avions relevé à notre station de mesure. Hélas, nous avons dû lui dire que notre capteur avait mesuré une vitesse de vent en deçà de la limite fatidique. De toute façon, malheureusement, notre station n'étant pas homologuée par Météo-France, les informations qu'elle relève ne peuvent pas servir de preuve pour les assurances.

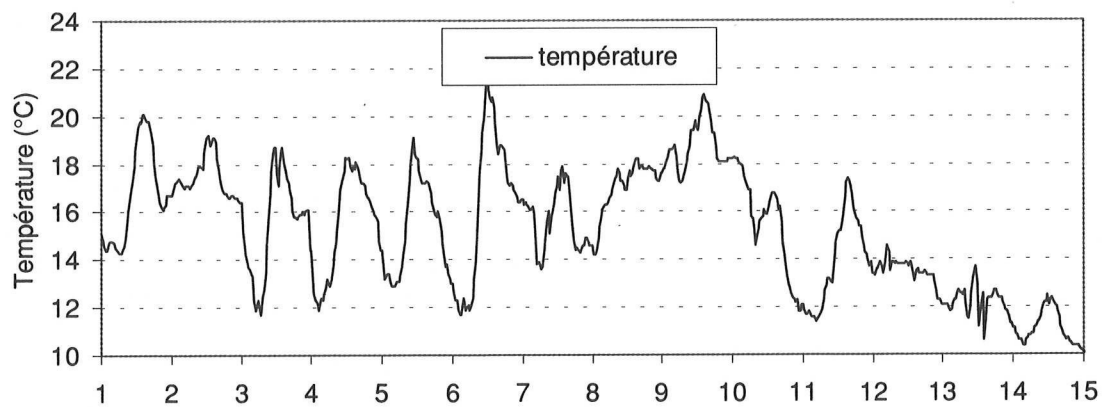
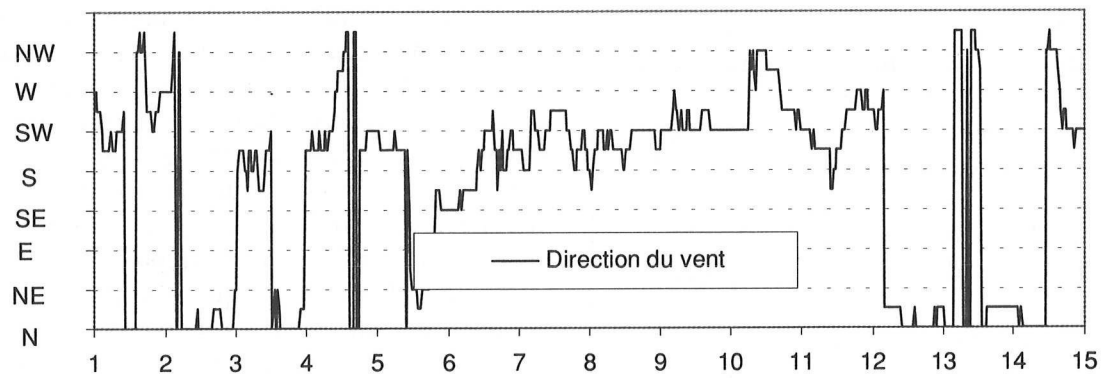
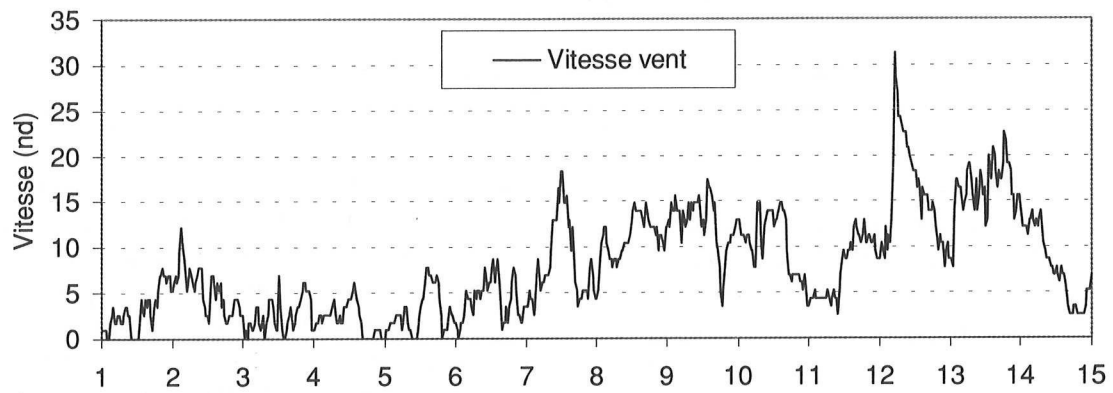
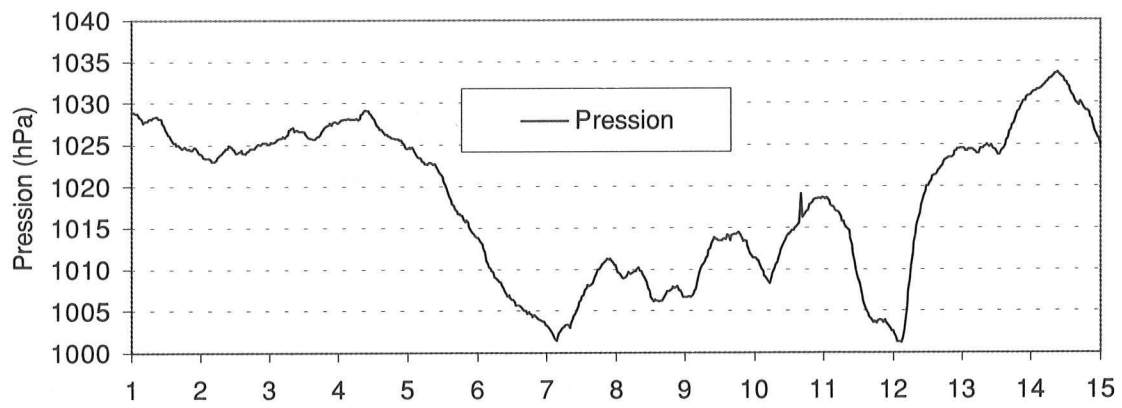
Nous nous proposons dans cet article de nous pencher sur la tempête du 12 octobre 1997, à travers des mesures de pression, de vitesse et de direction du vent et de température, relevées à Bernières.

- Le premier diagramme montre l'évolution de la pression atmosphérique (en hectoPascal (hPa), 1 hectoPascal $\approx$ 1 milliBar). Cette variable est fondamentale

pour analyser la situation météorologique du moment. Cependant, contrairement à ce qui est inscrit sur les baromètres, une mesure ponctuelle ne permet pas de prévoir le temps. Pour cela, il faut regarder l'évolution de la pression. Si celle-ci baisse, une dépression arrive et en général du mauvais temps. Si elle augmente, un anticyclone reviens et avec lui le beau temps, quoique ceci reste très général. Ce qu'il est difficile de lire sur les baromètres classiques devient facile avec un enregistreur comme celui de notre station de mesure. Ainsi, cette figure montre le passage de 2 minimum (2 dépressions) : le 7 et le 12 octobre, qui encadrent une période elle-même de relativement basse pression (la notion de basse ou de haute pression se réfère à la valeur moyenne de l'atmosphère, qui est de 1013 hPa, mais aussi de la moyenne relativement à la période considérée).

A nos latitudes, la baisse puis la remontée de la pression telle que le diagramme de pression le présente dans les journées du 11 et du 12 signifie le passage d'un "front froid", élément du système dépressionnaire. Un front froid est la limite entre de l'air chaud précédant de l'air froid. Il passe au moment où la pression est minimale, donc, à Bernières, le 12 un peu après 0 h.

La rapidité de la variation de la pression est également un indicateur de la sévérité de la dépression. Plus la baisse est rapide, plus la dépression est "creuse". Les



marins le savent du reste très bien, et vérifient en permanence l'évolution de la pression afin qu'en cas de baisse rapide ils aient le temps de gagner un abris.

Sur la figure, on voit que les deux dépressions présentent une amplitude assez importante, plus la première (28 hPa) que la seconde (18 hPa), mais c'est dans la seconde que la baisse est la plus rapide puisque dans la journée du 11, la pression chute de 1018,6 hPa vers 0h à 1002,6 hPa le 12 vers 0 heure, soit une baisse de 0,66 hPa par heure. On pouvait donc s'attendre à un événement important.

Lors de la tristement célèbre course du Fastnet de 1979, où une tempête en mer d'Irlande décima la flotte de voiliers en course, faisant de lourds dégâts humains, la dépression avait présenté une chute de pression à une vitesse de 2 hPa par heure !

Ce n'est pas la valeur, si basse soit-elle de la pression qui provoque la forte vitesse du vent, mais la rapidité de sa variation. On peut lire sur la deuxième figure, celle qui indique la vitesse du vent, que dans la journée du 11, au moment de la baisse de pression, le vent monte, passant de 5 à 15 nd. Le 11 au soir, la pression présente un palier, la vitesse du vent également.

Mais c'est le plus souvent derrière le front froid que la vitesse du vent est la plus forte. C'est pourquoi la baisse de pression ne fait qu'annoncer le "coup de tabac" qui a lieu après le minimum de pression, c'est à dire après le passage du front.

Selon la figure, le front froid passe le 12 au matin, et la pression remonte brutalement, passant de 1001,2 hPa à 1011,9 hPa entre 3h et 7h du matin, soit une augmentation de 2,65 hPa par heure : presque 4 fois plus rapide que la baisse précédente.

• La vitesse du vent (cf. 2^{ème} figure), qui est comme on l'a dit corrélée à la vitesse de variation de la pression, augmente alors brutalement jusqu'à 31,3 nd¹ à 5h, soit force 7 (Grand Frais) sur l'échelle de Beaufort, avec des rafales à 43,5 nd.

Ce renforcement radical du vent est aussi visible lors du 1^{er} épisode dépressionnaire, dans la journée du 7, mais en moins accentué.

• La troisième figure montre la direction du vent au cours des 15 premiers jours d'octobre. Elle permet de confirmer les déductions établies précédemment.

Au passage d'un front froid, il se présente comme une discontinuité dans la direction du vent : elle change brutalement, en passant grossièrement de sud-ouest à nord-ouest. On parle de "bascule" du vent. Mais ceci est le cas général et dans la réalité, les choses sont souvent moins nettes, chaque situation étant unique.

On voit qu'à Bernières, à partir de la journée du 6, le vent est de secteur ouest, fluctuant de sud à nord-ouest, jusqu'au 11 au soir. C'est au moment où le front froid passe sur Bernières, au matin du 12, que le vent "bascule" d'ouest à nord, brusquement, exactement en même temps que le pic de vitesse.

• Enfin, la quatrième figure fournit la température. Elle montre la baisse de la température après le passage du front, le 12 au matin. En effet, cette variable qui suivait dans les journées précédentes un cycle diurne centré sur une valeur d'environ 15°C, subit un changement de rythme au moment du passage du front, en restant pendant la journée du 12 à la température de la nuit précédente, et amorçant à partir de ce moment une baisse régulière. Il faut voir là le changement de masse d'air qui intervient, les vents de nord amenant un air froid descendu du pôle.

A travers cet exercice, on voit donc comment il est possible de suivre l'évolution d'une situation météorologique générale grâce à des informations locales obtenues par des mesures, et même de faire certaines déductions.

En guise de conclusion, on donne ci-dessous une photo prise par un satellite défilant (Type NOAA) le 11 octobre à 13h 28, montrant bien l'enroulement de la dépression centrée sur le sud de l'Irlande, avec le front froid approchant les côtes bretonnes, puis normandes qu'il atteindra dans la nuit.

¹ En moyenne sur 1/2 heure.

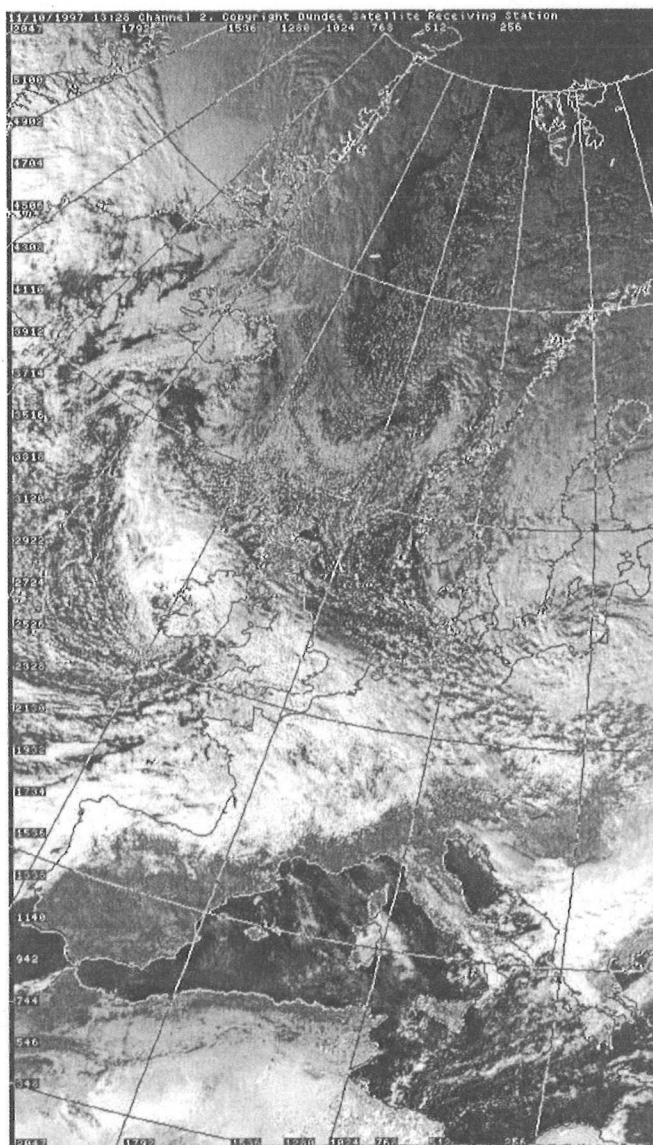
Enfin, parce que la sécurité est primordiale, on n'hésitera pas avant de sortir en mer à consulter la prévision marine dont on rappelle le numéro :

08-36-68-08-08.



Stéphane MANDELKERN

Photo satellitale du 11 octobre 1997 à 13h 28



LA MANDORLE, Association de Gymnastique Volontaire

Dans la grande série "La parole est aux associations", après Nature et Soleil de Normandie (bulletin n° 12), voici la dynamique Mandorle, présentée par deux des membres de son bureau.

La Mandorle a été fondée en 1992 par Martine Meilhac. Son but est de réunir les personnes désireuses de maintenir leur forme, de "dégripper" leurs articulations, d'étirer leurs muscles, d'entretenir (ou de retrouver) souplesse et équilibre. En un mot, de se sentir mieux dans leur peau.

L'association tire son nom *Mandorle* (de l'italien *mandorla* ou amande) d'un symbole figurant sur certaines représentations sacrées (peintures ou sculptures) : un ovale lumineux dans lequel vient s'inscrire un losange dont les quatre pointes correspondent aux quatre éléments, air, feu, terre, eau, le tout rappelant l'harmonie cosmogonique de l'univers.

Partant sous d'autres cieux, Martine Meilhac a confié ses élèves à Françoise de Claverie qui a affilié l'association au la Fédération Française d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire (F.F.E.P.G.V.). Cette affiliation permet de licencier les adhérents, facilite la bonne

marque de l'association et procure d'excellent professeurs diplômés.

L'éventail des âges des participants s'étend de trente à plus de soixante dix ans. Chacun travaille à son rythme et les séances de "gym" n'engendrent pas la morosité. D'autant qu'échauffements, étirements et enchaînements se déroulent sur des fonds musicaux appropriés.

La Municipalité met à la disposition de l'association la salle polyvalente - vue directe sur la plage et la mer, ce qui facilite la détente physique et mentale ... Côté ainsi sable et eau motive celles (et ceux) qui sont soucieux de retrouver la forme avant l'été ! ... Forme qu'il faudra garder une fois les vacances terminées !...

Pensez à venir vous joindre à nous.

La "G.V." ? Forme et détente assurée !!! A bientôt. ■

Denise MAUDELONDE-Annick FLOHIC

NB : Les deux premiers cours sont offerts !

Horaires actuels : mardi, de 11 à 12 heures et jeudi, de 19 à 20 heures.

Dans le cadre de la collection *Mémoire en Images* (Editions Alan Sutton, 21, avenue de la République - 37300 - Joué-les-Tours) sont parus deux ouvrages sur la Côte de Nacre, intégrant bien entendu la commune de Bernières. Sur la base d'anciennes cartes postales datant du début du siècle, l'auteur, Jean-Luc Kourilenko, propose une balade à la fois à l'intérieur du bourg et sur le littoral bernierais, sans oublier le café Dupont, l'ancien sémaphore, la Cassine ou le bazar parisien de la plage de Monsieur Mazenq. Les chroniqueurs d'alors précisait que "la plage de Bernières est une plage bon marché qui n'écorche pas le bourgeois ...". Eugène Liot qualifiait Bernières "de station patriarcale sans casino, exclusive de toute contrainte, de toute pose et de toute toilette". Le lavoir municipal, les nombreux châteaux ou la gare ferroviaire ne sont pas oubliés. Par ailleurs, l'auteur s'attache pour l'ensemble des communes à évoquer la façon de prendre le bain, on disait "la lame" à la belle Epoque, et les gestes quotidiens des habitants, de la corvée de lessive à l'arrêt au café du coin. Les personnages célèbres ou populaires sont aussi évoqués. Deux ouvrages que les amoureux de Bernières et de la côte auront à cœur de se procurer. ■

MATELOTS ET CHARPENTIERIS DE MARINE A BERNIERES AU XVIIIEME SIECLE

Nous connaissons par les textes l'existence du port de Bernières, détruit par une série de tempêtes entre 1610 et 1614 et dont les sondages archéologiques effectués il y a une quinzaine d'années ont permis de confirmer la localisation. Mais que savons-nous de tous ces gens qui animaient ce port, de ce qui était leur réalité quotidienne ?

C'est précisément à cette question que se sont attachés S.Pinel et R.Corvellec dans leur mémoire de maîtrise d'histoire, soutenu en 1993 à l'Université de Caen, sous la direction de A.Zysberg.

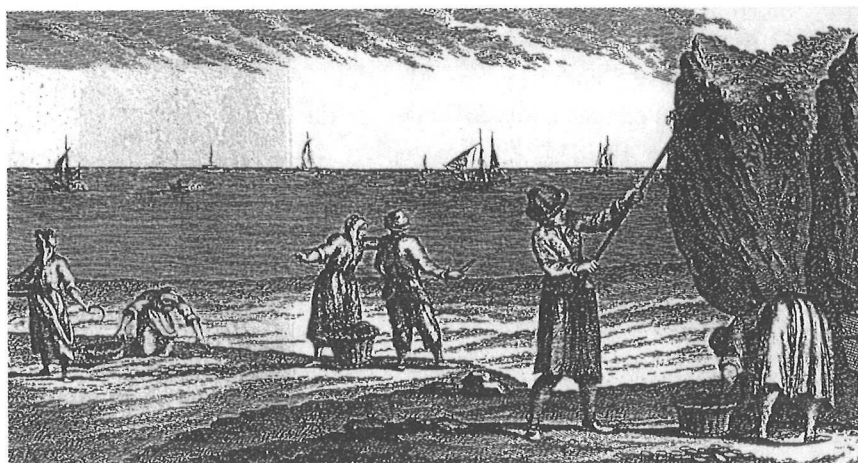
Cette communication que B.O.N. publie en trois parties, est la synthèse de leur travail.

Bernières n'a pas été choisie au hasard... Pour notre travail de recherche, il nous fallait une paroisse dont la taille fût suffisante pour que les résultats soient significatifs. L'étude d'une population trop grande eut par ailleurs conduit à une exploitation superficielle de sources qui méritaient une attention toute particulière.

Avec plus d'un millier d'âmes au XVIIIème siècle, Bernières correspondait bien à ce profil. Nous avons la chance de disposer d'archives qui ne présentaient aucune lacune. Pour les années 1727-

1787, tant les archives notariales que les registres paroissiaux et surtout ceux des classes constituaient des séries complètes. Bernières présentait aussi la particularité de compter dans sa population de gens de mer une forte proportion de charpentiers de marine, trop souvent passés sous silence.

Notre objectif était, en confrontant les sources, de donner la vision la plus globale possible d'une petite société maritime, de cerner ce que pouvait être la vie quotidienne de ces petites gens.



Bernières, une paroisse maritime ... sans port.

Au XVII^{ème} siècle, le cours de la Seulles ayant été dévié par de violentes tempêtes la paroisse ne dispose plus d'une embouchure pouvant servir de havre naturel. Néanmoins, les marins faisaient échouer leurs bateaux sur la grève, ou plus généralement mettaient à l'abri les barques bernières dans le havre de Courseulles.

S'attacher aux marins berniers, c'était étudier les aspects de la vie quotidienne mais aussi s'intéresser à l'impact des trois guerres maritimes que la France eut mené contre l'Angleterre au XVIII^{ème} siècle. Source essentielle permettant de mesurer le poids de ces guerres, les registres des classes.

Aussi nous faut-il ici rappeler la façon dont on formait à l'époque les équipages de la marine royale.

Le système des « classes »

Avant Colbert, le système était simple. C'était celui de la presse. La guerre étant déclarée, on bouclait les ports du royaume et les matelots qui s'y trouvaient étaient raflés et embarqués. Autant en Angleterre le système fonctionnait-il assez bien, autant en France, le sous-effectif chronique de la marine marchande et de pêche faisait que l'on manquait de marins. Pour pallier ce manque, Colbert a donc imaginé de contrôler en totalité les gens de mer et ses ordonnances de 1681 et 1689 ont instauré le système des classes : tous ceux qui faisaient le métier de la mer (matelots, mousses, novices, maîtres de bateaux mais aussi pêcheurs à pied) devaient dorénavant être inscrits sur des registres matricules tenus par un commissaire du roi. En Normandie, l'ensemble de ces inscrits étaient répartis en quatre classes. En temps de guerre, une classe seulement était en principe mise au service du roi. Concrètement, on trouve dans ces registres des classes deux types d'informations : d'une part celles

concernant l'identité (nom, prénom, date de naissance, âge, taille, poil, parents ...). D'autre part, celles détaillant les mouvements des hommes sur les bateaux, la durée de leur service pour le roi, de leurs activités civiles. Le même genre de registres existait pour les armements de bateaux; ils fournissent des listes d'équipage et donnent une idée de ce qu'était la flotille bernière. Nous avons par ailleurs utilisé les registres paroissiaux et dépouillé les archives du notariat de Douvres-la-Délivrande qui livrent des inventaires après décès décrivant scrupuleusement les biens meubles possédés, des contrats de mariage et, plus rarement, des testaments ou exceptionnellement des contrats de vente, de construction de barque.

Tout d'abord, il est utile de replacer Bernières dans le quartier maritime de Caen, c'est-à-dire la circonscription administrative du commissaire des classes qui recense les gens de mer et les lève pour le service du roi. Ce quartier compte trente-huit paroisses dont quatre se distinguent par leur effectif d'inscrits : Caen, Langrune, Bernières et Courseulles, les deux dernières ayant à peu près le même nombre d'inscrits. Nous avons donc suivi sur soixante ans 533 inscrits, soit 48% de matelots, 13% de mousses, 9% de novices et 30% d'ouvriers de marine (charpentiers surtout, et cordiers). Cette proportion d'ouvriers est remarquable; dans la plupart des paroisses, elle est généralement de 5%, cela fait de Bernières un véritable réservoir bas-normand d'ouvriers de marine. En bref, dans la paroisse quatre hommes sur dix étaient des inscrits. Le commissaire des classes disposait d'environ une centaine d'individus vers 1730 et de deux cents en 1787; malgré les nombreux décès dûs aux guerres, le stock d'inscrits a donc doublé. Cet accroissement résulte bien sûr de l'augmentation de la population à Bernières mais aussi d'un engouement soudain pour le métier de la mer vers 1760, époque à laquelle les Berniers se sont massivement lancés dans la pêche du

maquereau salé. Le "boom" des inscrits de cette décennie provient de l'arrivée dans les classes de personnes jusqu'alors étrangères au métier de la mer. Cette diversification des origines sociales fait que si, au début du XVIIIème, 80 à 90% des inscrits sont des fils d'inscrits, ils ne sont plus que 60% à la fin du siècle, les 40 autres pourcents étant pour la plupart des fils de paysans. Toutefois pour les ouvriers de marine, la filiation professionnelle reste forte. La famille Louet, par exemple, fournit quatre générations de cordiers (sept individus en tout) entre 1684 et la fin du siècle.

Mais, sur l'ensemble du corpus et de la période, l'inscrit est dans les trois quarts des cas un fils d'inscrit.

Là où le milieu des gens de mer est plus fermé, c'est dans l'origine géographique des inscrits. A Barfleur, le port joue un rôle très attractif sur l'arrière-pays et les paroisses environnantes. Rien de tel à Bernières où 95% des inscrits sont des fils de Bernièrais. L'inscrit bernièrais est donc avant tout un baptisé bernièrais.

Celui-ci est inscrit dans les classes vers quinze ans; c'est à cet âge que l'on est susceptible d'être levé comme mousse pour le service du roi (mais en fait, tous ces mousses naviguent depuis l'âge de onze ou douze ans pour la pêche côtière). On devient novice vers vingt ans et matelot à vingt et un ans. Mais on ne trouve pas que ces inscrits dans les registres. Les charpentiers et cordiers y sont inscrits (vers vingt et un ans), ainsi que les maîtres de bateau et les "hors-service", les gens de mer considérés comme invalides et non susceptibles d'être levés.

Retenons donc que la croissance du corpus est quasi continue sur la période, que celui-ci se renouvelle bien, surtout grâce à la population maritime elle-même, mais aussi grâce à la venue dans les classes vers 1760 d'individus jeunes n'ayant a priori pas de vocation maritime, ceci contribuant à l'augmentation du stock d'inscrits.

A suivre

Sébastien PINEL et Ronan CORVELLEC

Loisirs

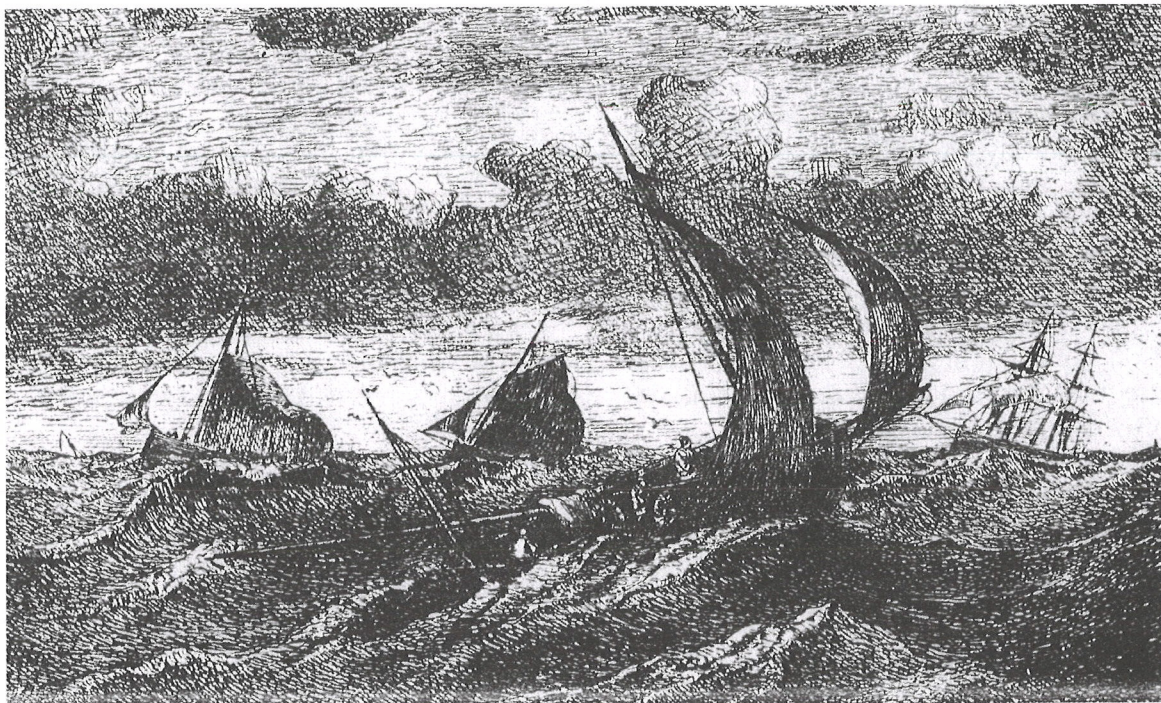
RENCONTRE ANNUELLE DE B.O.N.

Etant donné le succès rencontré l'an dernier par cette manifestation, B.O.N. organise à nouveau cette année sa Rencontre Annuelle, samedi 11 juillet à 17 heures à la salle de l'Ancienne Mairie.

Occasion pour tous les adhérents de se retrouver. Occasion également pour les élus locaux et les responsables des autres associations bernièraises de découvrir ou d'approfondir leurs connaissances des activités de B.O.N. Occasion sûrement de se retrouver au cours d'un cocktail bien sympathique !

Chers adhérents, retenez bien cette date, vous êtes cordialement invités.

L'OEUVRE DES BERTHELEMY



Un article de l'association Bernières-Météo publié dans ce bulletin vous relate la tempête du 12 octobre dernier. Mais ce que Bernières-Météo oublie de dire, avec tout le respect que nous devons à ces éminents scientifiques, c'est que presque un siècle auparavant à la même date, le 11 octobre 1886, une violente tempête frappait également Bernières. C'est ce que nous apprend Pierre-Émile Berthélémy par son tableau : "Touragan du 11 octobre 1886 ravageant les dunes et la digue de la Cassine à Bernières sur Mer", exposé au Salon des Artistes Français en 1887. Comme quoi, nous approfondissons la connaissance de notre histoire, même météorologique, en s'intéressant à nos artistes !

Le projet Berthélémy est devenu réalité et l'inventaire des oeuvres avance à grands pas. L'assemblage du vaste puzzle que constituent les pièces éparses, glanées ici et là, nous apporte des surprises fort excitantes. Il s'agit d'une véritable enquête policière. Ainsi venons-nous de retrouver la trace d'une marine, aperçue l'année dernière dans une galerie parisienne. Elle se trouve maintenant au musée de Morlaix qui vient d'en faire l'acquisition. Nous le félicitons en passant pour cet achat ! Un certain nombre de tableaux que les Berthélémy père et fils ont présentés au Salon des Artistes Français, ont pu, grâce aux catalogues illustrés des expositions, également être rapprochés de peintures déjà saisies dans notre inventaire, comme

celui de la Mairie de Courseulles par exemple, dont le titre original est "Vieux port normand, le soir" (Courseulles), d'Emile-Valentin, exposé au salon en 1909. Nous avons à présent terminé de mettre sur fiches et de photographier les nombreuses oeuvres que possèdent Mme Lehodey, arrière petite fille d'Emile-Valentin, qui nous apporte une aide aussi précieuse qu'indispensable. Onze musées français possèdent une ou plusieurs toiles des Berthélémy, la plupart du temps de Pierre-Emile (parmi les plus connus, ceux de Rouen, Bayeux, Lille, Amiens, Tours, Le Puy, etc., mais aussi Vernon et maintenant Morlaix). Celui du Mans possède un tableau d'Emile-Valentin. Les oeuvres détenues par les particuliers sont les plus difficiles à localiser, mais nous ne faisons que commencer à chercher dans cette direction. Actuellement 9 tableaux de notre inventaire sont dans ce cas.

Au total, ce sont 261 fiches qui sont à présent remplies, regroupant 150 tableaux, 6 gravures et 100 dessins. 37 oeuvres sont attribuées avec certitude à Pierre-Emile et 38 à Emile-Valentin.

Si beaucoup de ces oeuvres ne sont pas attribuées de façon certaine, c'est qu'il s'agit d'esquisses, de croquillons ou de brouillons non signés, restés dans la famille des peintres. Notre connaissance grandissante de leur style nous permet tout de même de formuler de solides hypothèses.

Le plus grand effort à réaliser se situe désormais en direction des particuliers et nous mettrons en oeuvre les moyens nécessaires pour les atteindre.

D'ici là nous allons compléter cet inventaire par des photographies afin d'éditer prochainement un catalogue, premier jalon sur ce travail de longue haleine qu'est un inventaire. Et ce catalogue sera le premier travail publié, permettant de mieux appréhender l'oeuvre des Berthélémy.

Mais nous aurons le temps d'en reparler...■

Stéphane MANDELKERN

Patrimoine

« BERNIERES, AUJOURD'HUI POUR DEMAIN »

Annoncée dans B.O.N. n°10 de décembre 1996, cette opération a pris corps. Vaste couverture photographique de Bernières sous ses aspects les plus divers - social, architectural, associatif, culturel ou sportif par exemple - il s'agit là de constituer, pour les générations à venir, un témoignage illustré de ce qu'aura été Bernières à la fin du XX^{ème} siècle.

Tous les aspects techniques de cette opération ayant été définis, les premières prises de vues ont pu être effectuées. Le fonds documentaire commence à se

constituer. Mais nous vous tiendrons au courant plus en détail dans le prochain numéro de B.O.N.

Entre temps, que celles et ceux d'entre vous, adhérents ou non, qui êtes intéressés par cette opération, n'hésitent pas à nous contacter. Compétences et bonnes volontés seront les bienvenues ! ■

Jean-Paul MAYER

6 JUIN 1944, LE DÉBARQUEMENT À BERNIÈRES

Alors étudiant en première année de DEUG d'histoire, Aurélien Lebertre avait travaillé sur Bernières et le Débarquement. C'est ce mémoire que B.O.N. publie en plusieurs parties. La première (bulletin n° 11) brossait la présence allemande, la seconde (bulletin n° 12) s'attachait aux Canadiens et au Débarquement proprement dit. Voici la troisième et dernière partie de ce travail de recherche, la libération de Bernières.

Troisième partie

BERNIERES LIBRE

Une activité incessante.

Depuis 9h ce matin, quatre équipes du Génie tentent d'ouvrir des voies de sortie afin que les renforts débarquent efficacement :

L'équipe 1 : comme prévu, devant l'actuelle rue du Régiment de la Chaudière. Un char fléau démine jusqu'à la digue, suivi par un Avre qui pose son pont. Un autre Avre franchit ce pont; il saute sur une mine. Parce qu'il bloque la voie, on le rejette sur le côté, l'itinéraire est dégagé.

- L'équipe 2 : devant l'actuelle rue des Etrilles, bien à l'est du point prévu, mais les embarcations du Génie ont dérivé. Normalement, il aurait dû débarquer au niveau de l'actuelle voie du Débarquement. L'Avre porteur de pont, est frappé par un obus de 50 et le commandant d'un autre Avre est tué.

- L'équipe 3 : devant l'actuelle avenue du Bon-Air. Les chars fléaux ouvrent une piste sur le sable. Un pont est posé par dessus un mur de défense.

L'équipe 4 : devant l'actuelle avenue George Pierre.

Les dispositions prises pour nettoyer les obstacles de plage sont bouleversées par les débarquements tardifs et l'état de la marée, laquelle est beaucoup plus forte qu'on ne l'a prévu. Les services de Génie de l'armée se sont vu confier cette mission de déblaiement. Vu les circonstances, ils doivent patienter jusqu'à ce que la marée descendante découvre les obstacles qui ont fait des ravages parmi les péniches de débarquement.

Vers 10h, les brigades de réserve commencent à débarquer. Les voies de sortie facilitent la circulation des engins, mais très vite, les deux voies les plus à l'est, deviennent infranchissables. La plage va rapidement être encombrée et la circulation totalement bloquée. Des unités spéciales de l'armée de terre et de la marine tentent désespérément de contrôler la circulation. Mais il faut attendre la fin de la journée pour que tout rentre dans l'ordre. Ces unités de la Royal Navy organisent le débarquement des troupes et les approvisionnements sur les plages. Les premiers éléments ont débarqué avec le Régiment de la Chaudière. Malgré ces efforts, le Queen's Own qui accentue son avance à l'intérieur des terres, doit se

passer d'un appui blindé pour s'emparer d'une batterie à Bény sur Mer.

Depuis la libération de Bernières, une équipe de journalistes anglo-canadiens et de correspondants de guerre investissent l'hôtel *Belle-Plage* de Madame Graves. Le reporter Charles Lynch envoie 200 pigeons voyageurs lestés de capsules plastiques contenant les premières dépêches. A l'exception de quatre d'entre eux qui réussissent à gagner Londres, tous s'envolent dans la mauvaise direction. Dans le hall de l'hôtel, Marcel Wouimet, reporter à Radio-Canada, entreprend d'interviewer le père de Jacques Martin. Celui-ci accepte à la condition qu'on ne cite pas son nom. En effet, son fils aîné est prisonnier en Allemagne et il craint d'éventuelles représailles. A ce moment là, le général Keller, commandant de la 3ème division canadienne, quitte le *Hilary*, avec une partie de son état-major. Il est 1h 45 et le Q.G. divisionnaire s'établit à Bernières.

Les premiers prisonniers embarquent pour l'Angleterre, certains aident à enterrer les morts dans un, cimetière improvisé au niveau des dunes.

Les Bernièrais libres.

Les Bernièrais sont à la fois surpris et enchantés d'être délivrés par des hommes qui parlent leur langue. Le chroniqueur de la Chaudière écrit : « *Les Français sont assez accueillants et beaucoup nous acclament au milieu des ruines de leurs maisons* ». Monsieur Graves profite de l'occasion pour sortir de bonnes bouteilles, dissimulées depuis quatre ans au fond du jardin. Le sergent Gagnon et son Régiment de la Chaudière restent à Bernières jusqu'au 8 juin. Durant ce temps, il se dévoue pour apporter aide et réconfort aux civils ; « *ils nous ont nourris, habillés et ... libérés* » dira Micheline Graves. Jacques Martin, de son côté, a connu quelques démêlés avec la Military Police britannique qui voit d'un mauvais oeil ce

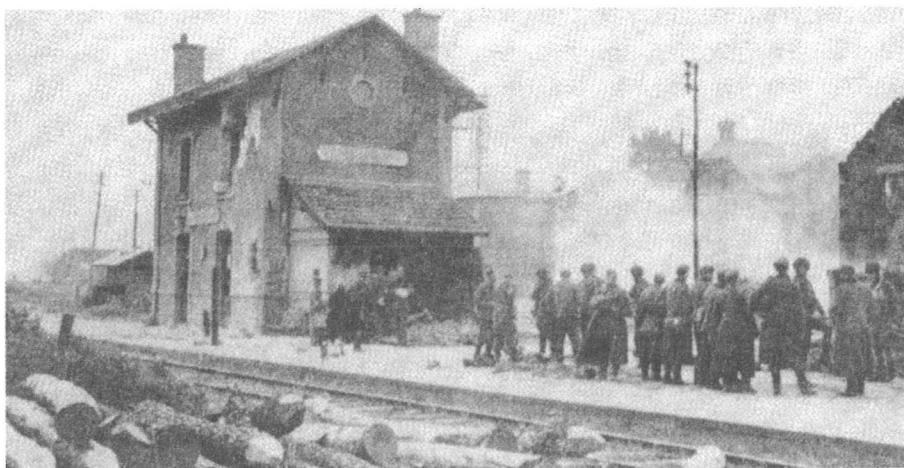
civil sans papier et vêtu d'un uniforme canadien. En effet, Jacques ayant tout perdu dans l'incendie de sa maison, des Canadiens lui ont fourni un uniforme pour s'habiller. Mais comme le père de Jacques est devenu traducteur pour les autorités alliées, les choses vont s'arranger.

Bernières est libéré, certes, mais la guerre n'est pas finie. Le 6 juin vers 15 heures, des *Messerschmidt* et des *Focke* tirent sur les troupes qui continuent de débarquer. Ils sont heureusement rapidement chassés ou descendus par des *Spitfire*. La nuit du 7, le village est brusquement réveillé par un bombardement. Il s'agit d'une pièce à longue portée située près d'Honfleur. Jusqu'au début de septembre, les bombardements de nuit seront fréquents. Afin d'assurer la sécurité des civils, le village est évacué. Seule restent la famille de Micheline Graves qui refuse de partir ainsi que des soldats canadiens et anglais assurant le trafic. Chaque jour, des milliers de tonnes de matériel sont débarqués. Le 14 août, deux obus tombent sur l'hôtel. Heureusement, les dégâts ne sont que matériels.

A quelques kilomètres de Bernières sur mer, la fameuse forteresse de Basly-Douvres tient tête aux Canadiens. Transformée en un véritable camp retranché dont les abords ont été minés, elle est gardée par 238 hommes armés de lance-flammes, de mitrailleuses et de lance-grenades. Le camp est pris le 17 juin, soit 11 jours après le débarquement.

Bilan

Les Alliés ont franchi le « Mur de l'Atlantique » le jour J et établi une solide tête de pont en Normandie. En ce qui concerne les pertes (tués, blessés et prisonniers), elles se chiffrent à 105 pour le Régiment de la Chaudière (dont 16 tués), 143 pour le Queen's (dont 61 tués) et 25



Prisonniers allemands sur le quai de la gare de Bernières. Au premier plan, les « asperges de Rommel » inutilisées



Sur la plage, officiers et hommes de troupe allemands prisonniers, précédés d'un « Tommy »

pour le Fort Garry Horse (dont 14 tués). Les combats se sont poursuivis aux abords du village jusqu'à la fin de la bataille de Caen, la commune étant pendant ce temps (du 7 juin au 12 septembre) soumise aux bombardements. Le bilan pour le village est le suivant :

- Nombre d'immeubles totalement détruits : 70 (sur 714),
- Nombre d'immeubles partiellement détruits : 621,
- Pourcentage de destruction de la commune : 55
- Eglise gravement endommagée,
- Ecole des filles entièrement détruite,
- Victimes civiles du débarquement : 22 tués, 47 blessés.

Leur nom vit pour des générations

Plus de cinquante après le Débarquement, les Bernièrais n'ont pas oublié leurs libérateurs. Chaque année, on se remémore ce jour historique (le 6 juin), d'ailleurs le cinquantième anniversaire a été l'occasion de nombreuses manifestations. Un

monument est érigé sur la digue, il représente l'étrave d'un bateau profondément entré en terre et symbolisant la libération du sol français. Les rues de Bernières évoquant le débarquement sont nombreuses: rue du Régiment de la Chaudière, rue du Queen's Own Rifles, voie du Débarquement, place du Canada...

Monsieur Martin et Madame Graves sont aujourd'hui retraités, ils ont participé ensemble au projet de jumelage de Bernières sur mer (France) et Bernières (Canada). Ils ont tous les deux retrouvé d'anciennes connaissances de cette mémorable journée tel le commandant Hammerton, le chef du char fléau qui évita leur tranchée de justesse. Le sergent Gagnon du Régiment de la Chaudière est absent. En effet, le 13 juin 1944, dans le cimetière de Rots, une balle tirée par un jeune soldat de la division Hitlerjugend le tue. Il repose au cimetière de Reviers. ■

Aurélien LEBERTRE



Bernières, la fin de l'épreuve, tout le monde a retrouvé le sourire.

LES DUNES DE BERNIERES ET LES TRAVAUX DE PROTECTION CONTRE LA MER

Protéger les dunes contre les attaques de la mer est l'un des soucis les plus anciens de la commune de Bernières. Du lieu-dit Tombettes à quatre kilomètres au sud sur l'ancienne voie romaine jusqu'au rivage de la mer, le dénivelé est d'environ quarante mètres. Les eaux pluviales ruissellent jusqu'aux dunes, s'accumulent en marais au sud du cordon dunaire et ne peuvent s'évacuer vers la mer que par des brèches ou des goullets entretenus à grands frais.

Le minutier des correspondances de la commune, conservé à la mairie de Bernières pour les années 1812-1817 contient les traces des lettres expédiées par le Maire de l'époque au Sous-Préfet. Plusieurs relatent avec précisions les travaux entrepris et les conflits à régler. On y voit s'exprimer l'une des préoccupations toujours actuelles de la municipalité : comment évacuer les eaux du marais.

Voici les principaux textes, inédits à ce jour. Ce sont de précieux documents pour une écologie historique du littoral. Nous les avons transcrits aussi fidèlement que possible avec les cotes du document original, en suivant un ordre chronologique. En marge, une annotation succincte permet de rapprocher les thèmes.

Pont sur les marais

2/ 5 janvier 1812 - A Monsieur HUGUET

...« Considérant le mauvais état des chemins pour le transport de la pierre de taille nécessaire à la reconstruction au chemin vicinal de Bernières à Courseulles »...

Dunes, brèches, galets

6/ 20 janvier 1812 - A Monsieur le Sous-Préfet :

« J'ai l'honneur de vous donner avis du rapport verbal que m'a fait hier le Sieur Syndic des marins qui s'est trouvé plusieurs fois sur le rivage de la mer, lequel a vu une vingtaine d'hommes qui portaient le comble à la dévastation aux dunes par la mer, en enlevant le galet au plein de la mer qui ont la consistance des bornes naturelles, contre les brèches que la mer a frayées par sa violence pendant les tempêtes. Malgré les défenses que je

leur ai faites d'en enlever davantage, ils ont continué. Je me suis transporté ce jour d'hui sur le rivage pour m'assurer du fait. J'ai trouvé douze hommes occupés à ce travail, auxquels j'ai demandé par quel ordre ils commettaient ces dégradations, et surtout en face des brèches aplanies par la mer. Un de ces hommes m'a répondu que le piqueur de Monsieur Gaugain, adjudicataire de la route de Caen à Courseulles leur avait indiqué ce lieu. Monsieur Gaugain sait très bien qu'il fut reconnu et arrêté, en la présence de Monsieur Leroux, Ingénieur de l'Arrondissement de Caen, à ce commis par Monsieur le Préfet, qu'il ne serait point pris de galet sur les plages de la Commune de Bernières. En conséquence, Monsieur le Préfet, je vous prie de bien vouloir faire cesser cette dégradation ... Il serait à désirer et même intéressant que le galet mis en dépôt sur les dunes fût rendu aux lieux où il a été pris ».

Digues naturelles, aqueduc, fossés

7/ 23 janvier 1812 - A Monsieur le Sous-Préfet :

« Le projet des ouvrages à exécuter sur les moyens prévus par Monsieur Leroux, Ingénieur, ni le plan le concernant la réparation des digues naturelles de la mer, la construction d'un aqueduc et des fossés à ouvrir pour l'écoulement des eaux stagnantes, n'ayant point été joints à votre lettre ... ma Commune n'a pu délibérer sur des moyens qui lui sont inconnus ... En conséquence je vous prie de bien vouloir solliciter auprès de Monsieur le Préfet de communiquer le progrès des moyens d'exécution de Monsieur Le Roux, avec le plan, au Conseil Municipal de ma Commune et de m'autoriser à le convoquer extraordinairement aux fins de délibérer sur ces matières ».

Stagnation des eaux, épidémie, ouvrages à détruire

16/ 7 avril 1812 - A Monsieur le Sous-Préfet :

« J'ai l'honneur de vous informer que les terrains de ma Commune qui ont été inondés l'an dernier, tant par la mer que par les crues d'eau des (un mot illisible) ont encore éprouvé cette année les mêmes inconvénients. Cette suite d'événements n'est pas sans inquiétude dans l'esprit de tous les habitants de ma Commune, qui s'attendent à une nouvelle épidémie, peut-être plus désastreuse que l'an dernier, puisqu'il y a déjà seize individus réduits au Tombeau depuis trois mois de cette nouvelle année, à plus forte raison combien ne doit-il pas y en avoir lorsque les chaleurs auront putréfié les eaux stagnantes sur une superficie sans aucun écoulement.

Monsieur le Sous-Préfet, si l'on considère la perte des hommes que l'épidémie a fait périr l'an dernier, l'on doit aussi considérer que ce qu'il a pu en coûter à près de 900 malades, qui se sont épuisés, et leurs travaux ayant été paralysés n'ont pu satisfaire à leurs petits engagements, et il en aurait péri

d'avantage si Monsieur le Baron Méchin ne fût venu au secours des indigènes.

Monsieur le Sous-Préfet, les habitants de ma Commune sont donc encore à la veille d'être victimes de ces événements puisqu'il y a près de cinquante individus qui sont attaqués par la fièvre. Si vous, Monsieur le Ministre, le Préfet, ne empressez pas de faire exécuter le projet des ouvrages arrêtés par Monsieur l'Ingénieur de votre Arrondissement, suivant votre lettre du 11 novembre dernier, en vertu d'icelle j'ai réuni le Conseil le 24 novembre qui a délibéré sans connaissance de cause puisque ni le plan ni le projet des réparations à faire tant aux digues naturelles de la mer qu'à l'écoulement des eaux stagnantes, n'ont point été joints à votre lettre M. le Sous-Préfet, dont vous m'en avez un jour marqué la surprise, j'ai eu l'honneur de vous demander que ces pièces fussent communiquées au Conseil de ma Commune, par ma lettre du 23 février dernier, laquelle est restée sans réponse. Je vous prie donc, Monsieur le Sous-Préfet de solliciter auprès de Monsieur le Préfet de nous adresser le plan et le projet des moyens d'exécution de Monsieur Le Roux, Ingénieur, et m'autoriser de nouveau à convoquer extraordinairement le Conseil Municipal de ma Commune aux fins de délibérer sur ces matières ... »

Curage des fossés, marais, grande mare

33/ 25 juillet 1812 - A Monsieur le Sous-Préfet :

« J'ai l'honneur de vous rendre compte de l'exécution des ordres verbales (sic) que vous m'avez chargé (sic), concernant le curage des fossés des marais de ma Commune. J'ai délégué l'exécution de ce travail à mon adjoint qui a donné de suite ses réquisitoires. Le propriétaire des fossés du ruisseau à partir de la Grande Mare vers la mer a obtempéré sur le champ, mais comme cet ouvrage exige plusieurs jours à ce particulier, il a été obligé d'arrêter les eaux qui ont fait refluer la partie du midi, et a retardé l'exécution de cette partie. Aussitôt que



Toujours de nos jours les dunes font l'objet de travaux de défense contre la mer

l'eau sera lâchée, les propriétaires sont disposés à s'acquitter du devoir qui leur est imposé, nous allons surveiller jusqu'à son entière exécution ».

Curage des fossés, marais, rigoles

44/ 20 octobre 1812 - A Monsieur le Sous-Préfet :

« J'ai l'honneur de répondre à votre lettre du 18 septembre dernier relative au curage des fossés et à l'enlèvement des fumiers de ma Commune, que vous m'ordonnâtes verbalement de faire exécuter sur le champ lors de votre tournée le 23 juillet dernier en me demandant de vous en faire connaître le résultat sous 24 heures.

J'ai eu l'honneur Monsieur le Sous-Préfet de vous adresser par ma lettre en date du 25 du même mois sous le n° 33 par laquelle j'avais celui de vous faire connaître que j'avais délégué à mon adjoint l'exécution et la surveillance de ce travail, il donna de suite ses réquisitoires.

Le propriétaire riverain du fossé du ruisseau, à partir de la Grande Mare vers la mer, obtempéra sur le champ mais comme cet ouvrage a exigé plusieurs jours à ce particulier, il fut obligé d'arrêter les eaux, qui ont reflué la partie du midi, qui retarda l'exécution de cette partie.

Mon adjoint s'est endormi sur l'inexécution de cette partie ... Ce qu'entendant, je me suis chargé de cette opération. J'y ai trouvé des obstacles, plusieurs ont déféré à mes ordres, d'autres n'ont pas pu leur satisfaire. Je vais en outre également faire ouvrir des tranchées à travers les reports (?) de ces mêmes fossés pour donner l'écoulement aux eaux stagnantes que renferment ces marais.

Sur mon invitation, Monsieur deBausamy (propriétaire à l'époque du château de Quintefeuille et de ses dépendances) a fait réparer une rigole que j'avais précédemment fait ouvrir, sur la longitude de la petite rue au midi du marais, presque inhabitée, dont il est riverain, pour l'écoulement des (un mot illisible) et des eaux pluviales qui

descendent de la campagne dans une grande rue où aboutit la précédente...

J'ai l'honneur de vous prévenir, Monsieur le Sous-Préfet, que ces ouvrages ne seront pas exécutés comme je le désirerais, par l'intempérie de la saison où nous sommes, le refroidissement et l'abondance des eaux, qui sont encore privées de l'écoulement à la mer depuis longtemps désiré.

Quant au fumier, etc.. »

Brèches des dunes ouvrages en pierre

368/ 8 avril 1817 - A Monsieur le Préfet :

« En l'année 1809, ma Commune fut autorisée à extraire et transporter 304 mètres de pierres pour construire des digues aux brèches des dunes de la mer que l'impétuosité des vagues dans une tempête avait détruites.

Une partie des pierres furent transportées aux brèches destinées à les recevoir. Un nouvel ouragan terrible survint quelques temps après, qui en emporta et dispersa la majeure partie. Par cet événement, la confection des digues s'est trouvé anéantie. A la suite de Conseil Municipal n'étant plus animé du même intérêt à garantir un terrain qu'il présumait rentrer aux mains de Monsieur Detouchet (après la Révolution), qui maintenant est intéressé à se garantir des événements de la mer (puisque Monsieur Detouchet était rentré en possession de ces terres. Il s'agit de terres appartenant au fief de la Luzerne, à la Rive).

J'ai interrogé Monsieur Dumont (accusé d'avoir enlevé les pierres destinées à la défense contre la mer) sur l'enlèvement de ces pierres, m'a répondu que comme administrateur des biens de Monsieur Detouchet et de convention avec lui, il pouvait faire enlever les pierres qui se trouvaient sur le terrain de Monsieur Detouchet.

Je l'ai interrogé sur l'enlèvement de celles qui avaient été déposées aux brèches des dunes, m'a répondu qu'il n'y en a pas fait enlever, qu'à la vérité, les hommes qu'il avait commis pour ramasser des

pierres avaient à son insu attenté à un morceau de la Rive des dunes, mais que par l'effet d'un hasard, passant par là, fit cesser ces hommes de suite et sur le champ, fit remblayer ce qu'ils avaient démantelé.

Monsieur Dumont m'a dit encore avoir fait enlever quelques pierres que le véhémence de la mer avait éparpillées sur le terrain de Monsieur Detouchet, qui a quelques dispositions à cultiver ce terrain, et de concert avec lui, il les a fait enlever, que chargé des intérêts de Monsieur Detouchet, il aurait été fâché d'enlever les pierres déposées au rivage de la mer, qui aurait porté un préjudice essentiel à Monsieur Detouchet particulièrement à lui-même, qui possède des terrains et une maison sur les dunes, qui sont exposés aux événements de la mer.

J'ai interrogé séparément les hommes que Monsieur Dumont avait commis pour ramasser ces pierres, ils m'ont répondu l'un comme l'autre qu'ils avaient ramassé des pierres sur le terrain de Monsieur Detouchet, à la distance au moins de 2 à 8 perches de la pleine mer, qui probablement faisaient partie de celles destinées à la confection de digues, qui avaient été roulées par la mer.

J'ai également interrogé le voiturier qui a transporté ces pierres, il m'a dit en avoir chargé 4 à 5 voitures à deux chevaux, de celles qui avaient été roulées par la mer sur le terrain de Monsieur Detouchet.

J'ai visité les lieux de dépôt des pierres destinées à la confection des digues. Je n'ai rien trouvé de dérangé, que le monceau attaqué à l'insu de Monsieur Dumont, que j'ai trouvé remblayé...L'entretien des digues ou dunes de la mer a bien été reconnu être à la charge de Monsieur Detouchet par le Conseil Municipal ».

Ouvrage en maçonnerie, marais

369/ 8 avril 1817 - A Monsieur le Préfet :

« Parmi les hommes qui composent l'atelier de charité de ma Commune, il ne se trouve point d'ouvriers maçons. C'est pourquoi la Commission a été obligée d'attacher pour environ 150 francs de maçonnerie à l'écoulement des eaux à la mer pour le dessèchement du marais ».

Aqueduc, dunes

373/ 27 avril 1817 - A Monsieur le Préfet :

« Nous avons occupé ces hommes (atelier de charité), plus de 78, au redressement des rues, à l'extraction des pierres et à l'ouverture d'une tranchée sur la dune de la mer, qui n'a été qu'à moitié ouverte, et à l'extraction de pierres pour la confection de 2 murs de trois pieds neuf pouces de hauteur sur deux cent pieds neuf de longueur pour contenir les sables de l'écoulement des eaux à la mer, pour le dessèchement du marais et des eaux pluviales de la Commune.

La maçonnerie, les pavées, la chaux, et un peu de pierre de taille aux extrémités, l'achat de dix brouettes indispensables à l'atelier, le raccommodage des pioches et autres menues dépenses nécessaires ont absorbé une partie des fonds de la Commission, etc... »

Ouvrages en maçonnerie

386/ 6 juillet 1817 - A Monsieur Luard :

« Je vais devoir vous informer que le Sieur P. Jean, entrepreneur de confection de l'aqueduc en pierre, m'a prévenu hier que la semaine où nous allons entrer, il mettra six à huit ouvriers avec lui pour avancer les ouvrages en maçonnerie, que si les matériaux lui manquent, il fera constater par un huissier avec assignation, etc... ». ■

Jean CUISENIER

ADHESIONS 1998

Nos gentils adhérents 1997 qui ne seraient pas à jour de leurs cotisations 1998 sont cordialement invités à les faire parvenir au siège de l'association dès qu'ils en auront le loisir !

Les anciens adhérents des années antérieures y sont tout autant invités !

Quand à ceux qui n'ont jamais encore cotisé, rappelons-leur qu'il n'est jamais trop tard pour bien faire !

Rejoignez dès aujourd'hui notre association si sympathique et si dynamique, parfois un peu « poil à gratter », défenseur de notre environnement, promoteur de notre histoire et de notre patrimoine local !

Le montant des cotisations demeure inchangé depuis des années :

100 fr. pour être Membre actif

150 fr. par couple

et plus si vous voulez vraiment soutenir notre association.

DEMANDE D'ADHESION

Vous désirez encourager notre action et la rendre encore plus efficace, rejoignez-nous et adhérez à notre association.

NOM:.....

PRENOM:.....

ADRESSE:.....

CODE POSTAL:.....VILLE:.....

TELEPHONE :.....

demande mon adhésion à l'association Bernières Optique Nouvelle.

A : LE :

SIGNATURE :

Ci-joint règlement de ma cotisation de membre actif : 100 fr. ou 150 fr. pour un couple.

Retournez votre demande d'adhésion au siège de l'Association :

195 rue Fernand Tréhet, 14990 Bernières-sur-Mer.

Conformément à l'article 5 des statuts, elle sera soumise au Bureau.

LES PUBLICATIONS de B. O. N.

- **MEMOIRE D'UNE EPOQUE** **70 fr.**
Recueil de 46 reproductions de cartes postales anciennes de 1900 à 1939, avec plan et commentaires.
- **UN AUTRE REGARD SUR LE VILLAGE** **25 fr.**
Topoguide proposant un itinéraire à travers le vieux bourg de Bernières. Livret de 10 pages avec photos et carte.
- **CHEMINS DE RANDONNEE** **25 fr. unitaire**
Trois topoguides proposant chacun un circuit d'une vingtaine de km au départ de Bernières. Livret de 12 pages avec une carte couleur :
 - La vallée de la Müe
 - La vallée de la Seulles
 - La vallée de la Capricieuse.
- **CARTES POSTALES ANCIENNES ou CONTEMPORAINES** **2 fr. unitaire**
- **L'EGLISE DE BERNIERES** **20 fr.**
Agrandissement d'une carte postale ancienne format 21 x 29,7 cm
- **"PIN'S" DE L'ASSOCIATION** **20 fr.**
- **ITINERAIRES DU PATRIMOINE : PLAQUETTE SUR L'EGLISE** **20 fr.**

